

Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse - Communiqué 3

Trois valeurs fondamentales de la société québécoise.

Date de publication : 2007-09-27

Auteur : Conseil du statut de la femme

Trois valeurs fondamentales de la société québécoise

*L'avis du Conseil du statut de la femme sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté de religion est notamment basé sur **trois valeurs fondamentales** de la société québécoise. Ces valeurs ont été réitérées par le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, lors de la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, la commission Bouchard-Taylor :*

-La séparation de l'état et de la religion

-La primauté du fait français

-L'égalité entre les femmes et les hommes

La séparation de l'État et de la religion

Au cours des 40 dernières années, à l'instar de nombreuses sociétés occidentales, le Québec a entrepris un processus de séparation des pouvoirs religieux et politiques. Cette conquête de la neutralité de l'État et de la séparation des pouvoirs constitue la meilleure garantie du respect de la liberté de religion qui inclut aussi le droit de ne pas être forcé d'adhérer à une croyance.

*En 2008, ce processus de laïcisation sera en quelque sorte terminé par la déconfectionnalisation complète de son système d'éducation. Ponctuellement, le gouvernement réaffirme cette laïcité, comme il l'a fait en décembre 2006 lors de l'adoption de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, **Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.***

*Avec le temps, **la laïcité** est devenue une des valeurs fondamentales de la société québécoise.*

La primauté du fait français

Le Québec étant le seul territoire en Amérique du Nord où habite une communauté francophone majoritaire, il va de soi que la langue française représente depuis longtemps l'aspect distinctif de l'identité québécoise.

*La **primauté du français est bien ancrée au Québec** et elle se matérialise dans la Charte de la langue française qui, depuis trente ans maintenant, protège la langue française. Elle en fait la langue de l'éducation et du gouvernement et elle s'applique à créer des outils pour éliminer les anglicismes et les impropriétés. L'invalidation de certaines de ses dispositions a fourni l'occasion aux pouvoirs exécutif et législatif de réaffirmer l'importance accordée à la primauté du français par rapport aux libertés et aux droits individuels.*

L'importance que revêtent nos valeurs collectives quant à notre identité, tout particulièrement le fait français, a guidé le Québec vers l'interculturalisme comme modèle d'intégration des immigrantes et des immigrants. Cette politique est propre au Québec et se distingue de la politique canadienne du multiculturalisme. Elle découle de la volonté commune de protéger la culture québécoise ainsi que les valeurs de neutralité religieuse de nos institutions et d'égalité entre les femmes et les hommes.

*Globalement, l'interculturalisme propose d'intégrer les personnes immigrantes à la société québécoise autour du pôle de la langue française, tout en affichant l'ouverture des Québécoises et des Québécois à l'apport des cultures étrangères dans la définition de leur identité collective. L'originalité du modèle québécois tient notamment au rôle **de l'État qui préserve positivement le bien commun et l'intérêt général.***

L'égalité entre les femmes et les hommes

*Au fil des ans, l'égalité entre les femmes et les hommes est devenue une **autre valeur fondamentale** de la société québécoise. Aujourd'hui, au Québec et ailleurs dans le monde, le caractère inaliénable de l'égalité entre les sexes tient au fait qu'elle est le produit de **lutttes historiques** en faveur des droits des femmes auxquelles ont participé les femmes et beaucoup d'hommes de tous les milieux. À titre d'exemple, ce n'est qu'en 1940 que les femmes du Québec ont obtenu le droit de vote alors que ce même droit leur avait été octroyé pour les élections fédérales de 1918.*

Pour témoigner de l'importance accordée à cette valeur, notons que, depuis 20 ans, le Québec est lié par plusieurs conventions internationales dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Charte des droits et libertés de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés enchâssée dans la Constitution canadienne.